



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 24 janvier 2023

Procès-Verbal N° 590

Appel à candidature Assemblée Générale d'été 2023

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 30 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 4 avril 2023

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 19 au 21 janvier 2023

VILLENEUVE	U20D1
CHAMPAGNIER BRIE	U17D3
ENT CASPAS-VIRIEUVAL	U17D3
TIGNIEU	U15D3
BATIE MONTGASCON	U13D4
VILLARD BONNOT GRES 2	SA8ENTD2

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 18 janvier 2023

VIRIEU-VALONDRAS 2	U13D4
--------------------	-------

FORFAIT GENERAL U17

Amende 68 €

Du 23 janvier 2023

CREMIEU FC	U17D3
------------	-------

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 21 janvier 2023

Voir PV n°590 de la Commission FMI

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 19 au 21 janvier 2023

CROSSEY	U13D3
CROSSEY 2	U13D4
VILLENEUVE	U13D4
TUNISIENS 2	SA8ENTD2
FC2A 2	U13D3
VER SAU	U13D3
MOS 3R 4	U13D4
BREZINS	U13D2
BREZINS 2	U13D4
UNIFOOT	U13D2
VALLEE DE L'HIEN	U13D2
VALLEE DE L'HIEN 3	U13D4
LES METROPOLITAINS	SA8ENTD1

ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE

Amende 260 €

Du 19 novembre 2022

BIZONNES ES
BOUCHAGE-PASSINS US
BOURGOIN ASP
CHEYSSIEU AM.S.
FUTSAL PONT CLAIX
FUTSAL UNION MARTINEROIS

FUTSALL'ARBRE DE VIE
MONESTIER FC
MONTFERRAT CS
RIVES SP.
ROCHETOIRIN
SEREZIN TOUR AS

ST HILAIRE TOUVET FC
SUSVILLE MATHEYSINE
TOUVET FC
VERSOUD FC
VILLENEUVE AJA
VOUREY SP

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

- b)** Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous se voient suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 26 janvier 2023.

**564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES**

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 19 janvier 2023

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 février 2023

**564310 FC LE TOUVET
581082 BREZINS (sous réserve d'encaissement)**

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr